



Déchetterie des Closeaux

NEWS

DÉCHÈTERIE : LES HORAIRES D'ÉTÉ ET OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LES JOURS FÉRIÉS DU PRINTEMPS

À compter du vendredi 1er avril, les déchèteries de Grand Paris Seine & Oise situées à Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville proposent leurs horaires d'été. Les derniers dépôts doivent se faire impérativement 15 minutes avant l'heure de fermeture annoncée.

Publié le 25 avril 2022

Mantes-la-Jolie : Déchèterie des Closeaux

18 Rue des Closeaux

Horaires :

- > Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 13h - 18h
- > Samedi : 9h - 18h
- > Dimanche : 9h - 12h

Ouvertures les jours fériés suivants :

- > Lundi 18 avril (Pâques) : 9h - 12 h > 14h - 17h
- > Dimanche 8 mai : 9h - 12 h
- > Jeudi 26 mai (Ascension) : 9h - 12 h > 14h - 17h
- > Lundi 6 juin (Pentecôte) : 9h - 12 h > 14h - 17h

Mantes-la-Ville : Déchèterie de la Vaucouleurs

2 Chem. des Larrons

<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/decheterie-les-horaires-dete-et-ouverture-exceptionnelle-les-jours-feries-du-printemps-1196?>

- > Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h – 12h et 13h – 18h
- > Samedi : 9h – 18h
- > Dimanche : 9h – 12h

Tous les habitants des 73 communes de la GPSEO ont accès aux 12 déchèteries* du territoire, quel que soit leur lieu de résidence.

(Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine, Épône, Gargenville, Les Mureaux, Limay, Orgeval, Achères, Carrières-sous-Poissy, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Triel-sur-Seine)*RAPPEL – DÉCHÈTERIE DE LA VAUCOULEURS**



RAPPEL – DÉCHÈTERIE DE LA VAUCOULEURS

Nouveau système d'accès à compter du 2 mai

Inscrivez-vous à partir du 28 mars sur

gpseo.fr (<https://gpseo.fr/>)

pour enregistrer votre véhicule et bénéficiez dès le 2 mai à l'accès automatique par lecture des plaques d'immatriculation.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur ce dispositif sur

gpseo.fr (<https://gpseo.fr/>)

Rappel du mode d'emploi

> Pièces à présenter :

Selon les déchèteries : carte ou badge d'accès ou bien pièce d'identité + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les professionnels : carte grise et extrait Kbis.

> **Véhicules autorisés** : PTAC (Poids total autorisé en charge) limité à 3,5 tonnes et hauteur à 1,90 m.
Utilisation de camion benne basculante ou plateau interdite.

> **Déchets autorisés** :

- Les métaux
- Les papiers et cartons
- Les textiles
- Les gravats
- Les végétaux
- Le bois
- Les déchets industriels banals (DIB)
- Les pneus de véhicules légers déjantés, non déchirés (4 pneus maximum par dépôt uniquement à la déchèterie des Closeaux à Mantes-la-Jolie)
- Les déchets encombrants
- Les emballages en verre
- Les déchets électriques et électroniques (DEEE)
- Les radiographies argentiques
- Les cartouches d'encre, les déchets diffus spécifiques tels que peintures, vernis, teintures, colles, détergents, graisses et hydrocarbures souillés...

